



Mon beau père m'interdit de voir mon bébé

Par **berchiche**, le **28/10/2010** à **20:11**

Bonjour,

Je suis français d'origine algérienne et me suis marié en algérie avec une algérienne en 2008. Elle m'a rejoint en France, nous avons un petit garçon âgé de 14 mois.

En mai 2010, elle a eu sa carte de résidence de 10 ans. Puis les problèmes commencent: En juillet 2010, mon épouse a voulu me faire passer pour un mari violent, en appelant la police à notre domicile.

Ils ont constaté qu'il n'y avait pas de suspicion de violence et sont repartis.

J' ai fais le jour meme une main courante pour fausse accusation et menaces de mon beau père vivant en Algerie et elle meme, me promettant que "j'allais le regretter".

Le pire arrive et je ne sait pas quoi faire :

Je lui ai pris un billet d'avion pour qu'elle puisse voir ses parents. elle est donc partie avec notre bébé samedi 23/10/2010.

J'ai pris le mien le lendemain et me trouve donc actuellement en "vacances" en Algerie.

Comme convenu avec elle, mercredi 27/10/10, je passe au domicile de ses parents pour la récupérer avec notre bébé.

Quand je my présente, le père de mon épouse refuse que je les emmene à notre résidence de vacances situé à 5 km, ni meme que je vois notre enfant!

Il me dit qu*entre elle et moi c'est fini.

Jai été choqué et me voila toujours en algerie sans nouvelle de notre bébé.

Je ne sais pas quoi faire, sans mon bébé je n'ai plus gout à rien.

C est un APPEL AU SECOURS

Que puis je faire???

Merci à tous ceux qui pourront m'aiderà revoir mon fils.

Par **mimi493**, le **28/10/2010 à 20:31**

Allez voir un avocat en Algérie pour le moment pour savoir ce que le droit algérien vous permet de faire, dans l'immédiat

Par **berchiche**, le **29/10/2010 à 19:53**

Il m'a dis qu'il allait faire une demande au procureur pour que je vois mon fils accompagné d'un huissier.

mais je rentre bientôt (le 06/11)

J'ai appris d'une personne que ma femme compte demander le divorce en France, une fois rentrée : pour entre autre me faire partir de l'appartement que nous occupons et que j'ai acheté avant sa venue, avoir une bonne pension,

quelle histoire: mes beaux parents me haïssent, j'ai aussi appris qu'elle n'avait rien emmener des cadeaux qui leur étaient destinés, pour me faire passer pour un avare!

Autant de vices, je n'avais jamais vu ça.....

Aider moi SVP, que dois je faire arrivé en France pour revoir mon fils, et me protéger.

Merci par avance.

Par **mimi493**, le **29/10/2010 à 20:33**

Allez voir un avocat

Par **chris_idv**, le **29/10/2010 à 21:54**

Bonjour,

Cela semble très mal engagé pour vous: même si vous êtes le propriétaire du logement acheté avant le mariage le juge aux affaires familiales saisi de la demande de divorce par votre épouse exigera très vraisemblablement votre départ des lieux afin d'héberger votre famille à son retour en France.

Ajouter à cela le fait que votre épouse demande le divorce comme par hasard:

o 2 ans après votre mariage

o quelques mois après avoir obtenu un titre de séjour de 10 ans

o 14 mois après la naissance de votre enfant >> le droit de garde est presque toujours accordé à la mère ... avec la pension alimentaire assortie
o après avoir porté plainte contre vous pour violence conjugales (depuis juillet 2010 un conjoint étranger ayant subi des violences conjugales est protégé contre l'annulation de son titre de séjour et l'expulsion du territoire Français)

cela fait beaucoup de coïncidences.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **29/10/2010** à **22:27**

Il faut qu'il prenne un avocat, un en Algérie pour voir son enfant, un en France pour le divorce. Vue la situation et si l'avocat la présente bien, ce n'est pas sur du tout que le domicile conjugal qui est un bien propre de l'époux soit attribué à l'épouse et gratuitement en plus.

Il faudrait peut-être faire constater par huissier qu'on vous interdit de voir votre enfant, que votre femme refuse de partir. A partir de là, rentrez en France et aller voir, vite un avocat.

Par **Clara**, le **29/10/2010** à **22:49**

Et bien cela fait beaucoup pour un seul homme, je vous souhaite bien du courage Berchiche. Et peut être qu'avec un bon avocat, vous garderez non seulement la maison mais avec un peu de chance votre fils qui est français, car né d'un parent français sur le territoire français et que tout cela à l'air effectivement bien calculé de la part de votre femme et de sa famille !

Par **berchiche**, le **30/10/2010** à **14:51**

Merci à vous tous pour vos messages.

Je vais aller voir l'avocat demain, car aujourd'hui c'est le week end en Algerie.

Ma soeur qui m'a appelé de France, qui a contacté un avocat, me dis que rentré en France je dois aller porter plainte, pour "enlèvement et séquestration d'enfant"

A la douane française, à son retour, mon épouse sera arrêtée.

Elle m'invite aussi à demander non pas le divorce mais l'annulation du mariage.

Je sais pas si c'est possible.

Pensez - vous que ça l'est?

Elle n'a pas de revenu, c'est moi seul qui assure toutes les charges du foyer.

Je souhaite récupérer mon enfant et me séparer de sa maman.

Merci encore par avance de vos réponses.

Par **Clara**, le **30/10/2010** à **18:04**

Bonsoir, ne la prevenez surtout pas de ce que vous allez faire car elle risque de ne pas rentrer du tout, gardez vos billes pour vous, n'en parlez à personne, on ne sait jamais.
bon courage

Par **berchiche**, le **30/10/2010** à **20:03**

Merci Clara,
Nous n'avons pas pris les memes dates de retour.
Moi le 06/11 pour le travail.
Elle et notre bébé le 20/11 pour qu'elle passe les fetes de l'aid en famille.

Si je ne lui donne pas son billet, ca risque de se retourner contre moi?

Par **Clara**, le **30/10/2010** à **20:32**

Ben vu que le but initial est qu'elle rentre bien avec le bebe, mieux vaut lui donner son billet et avoir l'air de rien

Par **berchiche**, le **31/10/2010** à **10:15**

Ok et merci pour tes conseils.
Je vois l'avocat cet apres midi.
J'en saurai plus après.

A plus tard.

Par **berchiche**, le **01/11/2010** à **11:30**

Je suis allé voir l'avocat.
Il va me faire une lettre demain, que je remet au procureur pour voir mon fils.
Cette lettre je pourrai la déposer que mercredi.
Je rentre samedi 06/11.
Ca va faire un peu court.

Entre temps, dans une tentative de conciliation que je n'ai pas demandé (épuisé, trahi par mon épouse), un oncle qui a engagé des tractations familiales, me déconseille d'aller au bout de cette démarche.

Mais je ne veut pas rentrer en France, comme s'il ne s'était rien passé.
Je veux avoir au moins cette lettre de l'avocat, pour m'en servir en France.

Qu'en pensez-vous ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Clara**, le **01/11/2010** à **11:44**

Bonjour,

Pour l'instant elle se sent forte, car elle est sur son terrain et entourée de sa famille. Attendez qu'elle rentre en France, là elle sera sur votre terrain et plus personne pour interférer et se mettre entre vous. Vous allez pouvoir avoir une vraie discussion et voir ce qu'elle va vous dire. Peut-être a-t-elle été très influencée par sa famille mais reste aussi à savoir ce qu'elle a bien pu leur raconter pour se faire plaindre et que son père ait réagi de la sorte.

Pour ce qui est des documents, je n'y connais rien, attendez qu'une personne plus compétente que moi à ce sujet passe par là.

Sinon, je comprends que vous ne puissiez pas faire comme si rien ne s'était passé. Dans le genre "vacances foutues" on peut difficilement faire pire, et puis vous empêcher de voir votre enfant ne doit pas rester sans suite de votre part, elle n'en a pas le droit

Bon courage

Passez déjà un bon dimanche et profitez tout de même du restant de vos vacances, vous avez travaillé pour vous les offrir, montrez lui qu'elle n'a pas réussi à tout gâcher

Par **berchiche**, le **01/11/2010** à **21:04**

Merci pour tout

Mon bébé me manque beaucoup, ça fait demain 10 jours que je ne l'ai pas vu!
J'ai même peur qu'elle ne rentre pas en France.

C'est le brouillard complet.

Demain, je retourne voir l'avocat pour la lettre au procureur.

Je ne peux la déposer que mercredi, or je rentre samedi 06/11.

Je sais pas combien de temps ça va mettre, l'avocat pense que ma date de départ sera passée.

Je vais peut-être devoir revenir, pour le voir quelques minutes peut-être, ...

Quelle histoire de fou!!!!

Je ne la souhaite à personne.

A bientôt

(PS: tous vos conseils, idées,... sont très attendus et me font beaucoup de bien)

Par **Clara**, le **01/11/2010** à **21:34**

Bonsoir Berbiche, avez vous ete au consulat français expliquer la situation, le refus de la mere à vous laisser voir votre enfant et eventuellement demandez leur si vous etes en droit de rentrer seul en france avec votre enfant qui est francais tout comme vous, car vous avez peur que sa mere ne revienne pas en france et qu'elle vous soustrait votre enfant.

Qu'elle ne veuille plus vous voir est une chose, mais qu'elle vous empeche tout contact avec votre enfant en est une autre.

Allez au consulat francais et posez leur la question, demandez leur ce que vous pouvez faire.

Bon courage et bonne soiree

Tenez nous au courant de la suite que j'espere meilleure

Par **berchiche**, le **03/11/2010** à **11:53**

Bonjour, et merci

J'ai essayé Le consulat d'Algerie à Alger mais il ne répond pas au téléphone.

Je suis actuellement à 250 km d'Alger, et plus le temps de m'y déplacer, car je rentre samedi.

Je reviens de chez l'avocat.

Celui - ci va déposer une plainte pour refus de me faire voir mon enfant, mais ca risque d'etre long. Au pire j'espere avoir une photocopie de la plainte traduite en français, dans 15 jours.

C'est mon père qui me l'emmenera, car il rentre le 20/11.

Demain matin, je dois me rendre au tribunal, avec l'avocat pour la déposer, et essayer de rencontrer le procureur (je sais pas si ca va être possible)

Ca va peut être m'empecher de prouver en France, le refus de la mère et de son père???

En attendant, cet après - midi, je dois voir un huissier, pour établir que je laisse à mon épouse:

- son billet d'avion et celui de notre enfant

- de l'argent pour subvenir aux besoins de notre enfant

Que dois - je faire arriver en France?

Prendre un avocat certainement, l'avocat d'ici me dit de prevenir la préfecture et d'aller au commissariat.

Le commissariat reçoit le samedi? ou faut il attendre lundi? dois je faire un dépôt de plainte? ou attendre le retour de mon épouse?

Si elle ne rentre pas????

C'est toujours le brouillard.....

Qu'en pensez - vous???

Merci par avance, je continue à vous tenir au courant.

Par **Clara**, le **03/11/2010** à **12:03**

Bonjour, il vaut mieux que vous attendiez de voir si à la date de retour prévu elle rentre bien en France, apres effectivement, si elle ne rentre pas il faudra faire le necessaire mais je ne sais pas aupres de quelle administration (police, prefecture...) j'espere qu'une personne competente pourra vous renseigner. Sinon, c'est bien le consulat français à Alger que vous avez essayé de contacter ?

Le commissariat reçoit bien le samedi

En tous les cas, vous vous etes battu pour voir votre enfant, les documents que vous avez fait etablis pourront certainement vous servir si elle ne rentre pas avec l'enfant

A bientôt, tenez nous au courant

Par **berchiche**, le **03/11/2010** à **19:42**

Merci pour la réponse,

Je me bats oui!!

mais pour l'instant je n'ai rien de concret, aucun document!

L'huissier se déplace demain matin, j'aurai le PV après, mais en langue arabe.

Ensuite faut le faire traduire en français et agréé.

L'huissier, très gentille, m'a dis que cela allait être long pour la traduction.

Mon père me l'emmenera j'espere, pareil pour la plainte.

Elle connaît le père de ma femme, le monde est petit, il a une histoire en cours avec une autre de ses filles pour divorce!

A demain pour la suite.

Si des personnes peuvent me renseigner pour la suite en France, merci par avance.

Par **berchiche**, le **06/11/2010** à **14:56**

Bonjour à tous,

J'ai prolongé mon séjour d'une semaine, enesperant voir mon enfant avec l'ordonnance du juge ou du procureur, je sais pas (c'est obscure)

En attendant, dans un premier temps, mercredi 03/11 au soir, mon épouse à refusé de récupérer son billet d'avion, celui de notre bébé et une somme d'argent pour lui, que lui tendait l'huissier (déplacement au domicile)

Le lendemain, elle a changé d'avis, et pris le tout (remis le 04/11 au soir)

L'huissier lui a demandé si je pouvais voir notre bébé, mon épouse a exigé que je lui laisse mon passeport et ma carte d'identité française.

J'ai refusé, car je n'ai plus confiance.

Demain matin, je vais aller voir l'huissier pour récupérer les PV qui j'espere me permettront en France de prouver que je n'ai pu voir mon enfant.

Je ne sais si ca va marcher, si je reverai mon enfant,

Arrivée en France, on me dit que mon épouse peut se griffer le visage pour porter plainte contre moi après, me sortir de l'appartement,

Je sais pas si je pourrait porter plainte en france pour ne pas avoir pu voir mon bébé, cela fait 15 jours déjà et me me proteger contre de fausses plaintes de sa part.

Il m'a peut être oublié en plus.....

Aidez moi SVP, besoin de vos conseils.

A bientôt

Par **berchiche**, le **10/11/2010** à **11:25**

Bonjour,

Cette histoire de fou, continue à l'être de plus en plus!!!

Le juge algerien, m'a accordé de voir mon enfant 1heure!!! et en plus chez la mère. Alors que le père m'a viré de chez eux!!!!

Je n'y suis pas encore allé.

Est - ce une justice???

Je ne crois pas.

Je ne suis pas sur qu'elle va rentrer en France, en fait je ne suis sur de plus rien. Visiblement, comme l'enfant n'a que 14 mois, elle a le droit algerien pour elle.

Je suis très déçu. Je ne sais pas si je reverai mon enfant un jour!!!

Il me reste à faire les démarches en France: mais va - t-on me croire????

Si vous avez des suggestions, elles sont les bien venues.

Dans l'attente de vous lire, à bientôt.

Par **Clara**, le **10/11/2010** à **11:45**

Bonjour Berchiche, desolee de voir que les choses ne se soient pas arrangées.

Est-ce que votre enfant est de nationalité française ? Dans ce cas, rentré en France vous irez porter plainte contre votre femme et devrez entamer une procedure de divorce. Quand vous passerez devant un juge aux affaires familiales, vous aurez un droit de garde pour votre enfant, donc ne craignez pas de ne plus le revoir. Surtout conservez bien tous les documents prouvant que vous avez tout fait pour voir votre enfant en algerie et que votre femme vous en

a empêché, ça vous servira

PAR CONTRE CE SERAIT BIEN QU'UN VRAI JURISTE PASSE PAR CE POSTE POUR VOUS AIDER PLUS CONCRETEMENT QUE MOI

Bon courage, mais vous devriez aller chez votre beau pere avec le document comme quoi vous pouvez voir votre enfant, s'il refuse ça pourrait se retourner contre lui et elle. Allez-y avec un temoin, ça peut servir.

Par **berchiche**, le **11/11/2010** à **11:49**

Merci Clara

oui mon enfant est français.

Il y'a une autre audience cette après - midi avec les 2 parties.

Ce matin, mon épouse ne s'est pas présentée donc reportée à cette après midi.

J'en saurai plus après.

A tout à l'heure avec de bonnes nouvelles j'espère.

Par **berchiche**, le **13/11/2010** à **11:00**

Bonjour,

Quelle justice algerienne!!!

On est passé devant le juge, on m'a accordé de voir mon fils les vendredi et samedi de 14h à 17h (week end algerien) + les jours de fête (Aid,...)

Sauf qu'au tribunal , ils ont eu un problème "d'ordinateur", donc n'ont pu sortir le jugement.

Du coup, je rentre en France demain, sans avoir pu voir mon enfant.

Ma femme a dit devant le juge pleins de mensonges(que je la frappe, qu'elle avait porté plainte, que je rentre tard avec l'enfant,) et qu'elle ne voulait plus rentrer.

Bien sur, aucun élément de preuve : pas de certificats medicaux, pas de PV de plainte. En fait que des paroles.

J'ai découvert alors son vrais visage. J'ai maintenu, que malgré tout, l'intêret de l'enfant primait et que je souhaitait son retour.

Je dois revenir dans un mois en Algerie, pour repasser devant le juge algerien.

Voilà, c'est triste mais c'est comme ça, le sort s'acharne sur moi.

Si vous avez des idées sur ce que je peux faire en france, elles sont tjrs les bien venue.

Merci par avance.